

DES RETOMBÉES GARANTIES POUR LE TERRITOIRE

La Société d'Economie Mixte «Roannaise des Énergies Renouvelables» sera propriétaire du parc éolien. Cette société est détenue à 80% par Roannais Agglomération et à 20% par le fonds régional OSER*. Ainsi, les bénéfices liés à la production d'électricité des éoliennes reviendront directement à l'agglomération et à ses habitants.

Par ailleurs, un parc éolien génère des retombées fiscales pour les communes, l'intercommunalité, le Département et la Région.

Toutes ces nouvelles ressources profiteront à tous les habitants de l'agglomération roannaise car elles permettront d'investir dans de nouvelles infrastructures, de financer des travaux d'aménagement, d'entretien du patrimoine ou d'efficacité énergétique, de perfectionner les services publics, etc.

**OSER est un fonds d'investissement régional détenu en majorité par le conseil régional, soit un acteur public. Il a pour vocation à soutenir le développement des énergies renouvelables en région Auvergne-Rhône-Alpes.*



Carte d'implantation des éoliennes

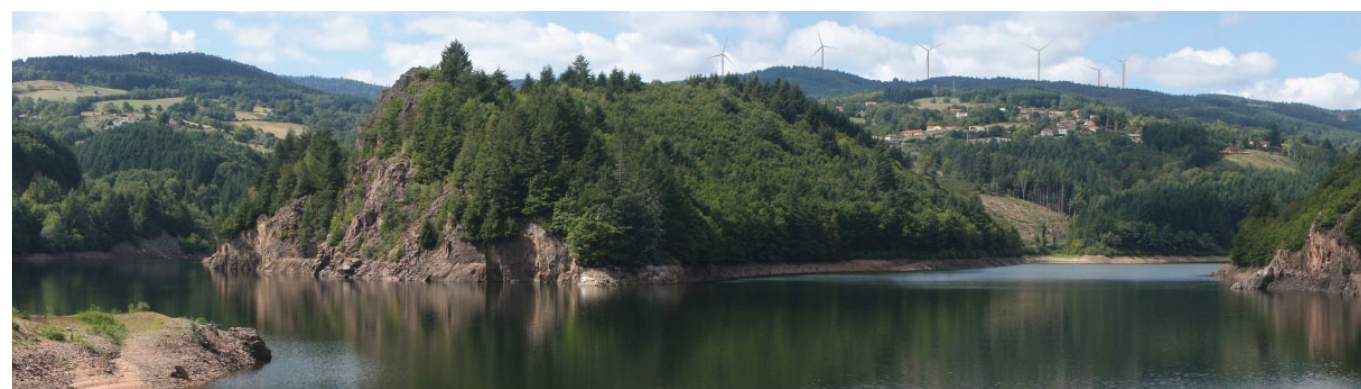
TEPOS
c'est couvrir
50% des besoins
énergétiques du
territoire grâce à
la production locale
d'énergies
renouvelables.

LE PROJET ÉOLIEN DES NOËS

UNE CONTRIBUTION NON NÉGLIGEABLE AUX OBJECTIFS TEPOS

Depuis 2014, Roannais Agglomération a fait de la transition énergétique un élément fort de son développement en initiant la démarche TEPOS (Territoire à Énergie Positive). Dans ce cadre, des objectifs ambitieux ont été fixés : réduire de 50% la consommation d'énergie du territoire dans son ensemble (citoyens, entreprises et collectivités) et augmenter de 60% la production d'énergies renouvelables. À lui seul, le parc éolien des Noës contribue à 10% de ce dernier objectif.

L'agglomération développe en parallèle plusieurs autres projets d'énergies renouvelables : un parc éolien à Urbise, une centrale solaire au sol et un méthaniseur à Roanne (plus d'info sur www.aggloroanne.fr).



Photomontage depuis le barrage du Rouchain à Renaison

roannais
AGGLOMERATION

 **OSER ENR**
Auvergne-Rhône-Alpes

CONTACT
Roannais Agglomération
63 rue Jean Jaurès
42311 ROANNE Cedex
eolien-public-local@roannais-agglomeration.fr
04 26 24 92 86



PROJET ÉOLIEN DES NOËS

Madame, Monsieur,

Un an après l'envoi de la précédente lettre d'information, le projet éolien des Noës vient à nouveau de franchir une étape clé. Le permis environnemental unique a été déposé auprès des services de l'État en mars 2019. Son instruction s'est achevée en mars 2020 avec la réception de l'avis de l'Autorité Environnementale.

Cet avis, particulièrement positif, ainsi que l'intégralité du permis environnemental unique seront disponibles lors de l'Enquête Publique qui démarrera le 24 août 2020. Ces pièces seront dans toutes les mairies situées dans les 6 km autour du projet et sur le site www.parcdesventslesnoes.fr durant 1 mois.

L'Enquête Publique est l'occasion de donner votre avis sur le projet. Nous vous invitons à y participer.

Durant la phase d'instruction par les services de l'État, la concertation et la communication envers les élus et les habitants du territoire se sont poursuivies. En effet, il a été proposé à l'ensemble des conseils municipaux des communes concernées de venir faire une présentation du projet finalisé.

18 conseils municipaux sur 26 nous ont reçus entre juin 2019 et février 2020. Le résultat de l'ensemble des études qui ont abouti au projet proposé a été présenté et nous avons pu échanger avec l'ensemble des élus concernés.

Par ailleurs, un 4^{ème} atelier de concertation avec les habitants et riverains de la zone du projet a été organisé en juillet dernier. Ces ateliers ont permis d'aboutir à la rédaction d'une «charte de bon voisinage» qui recense les engagements de la Roannaise des Énergies Renouvelables (société qui porte le projet éolien des Noës et appartenant à 80% à Roannais Agglomération) pour répondre aux attentes des riverains. La charte est consultable sur le site internet dédié.

Vous découvrirez dans cette nouvelle lettre d'information la présentation du projet de parc éolien des Noës ainsi que sa contribution aux objectifs énergétiques du territoire.

Nous vous souhaitons une agréable lecture et nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.



Yves Nicolin
Président de Roannais Agglomération
et de Roannaise des Énergies Renouvelables



Stéphane Raphaël
Maire des Noës
Administrateur de Roannaise
des Énergies Renouvelables



Nicolas Chargueros
Maire du Crozet
Vice-Président délégué à l'Environnement,
à la Transition énergétique et à la Sylviculture

Les chiffres-clés du projet



6
éoliennes



17 MW
de puissance
installée



18 000
habitants
alimentés en
électricité

POUR EN SAVOIR PLUS

RENDEZ-VOUS SUR LE SITE
INTERNET DÉDIÉ AU PROJET :
www.parcdesventslesnoes.fr

PROJET ÉOLIEN DES NOËS : LES POINTS CLÉS

L'ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTALE

Pendant plus d'un an, les enjeux et contraintes associés au site retenu pour l'implantation du projet éolien des Noës ont été analysés par des bureaux d'études indépendants. Les domaines suivants ont été étudiés :

- Le potentiel de vent,
- La biodiversité,
- Le paysage,
- L'acoustique,
- L'hydrogéologie.

Des éléments de détails sont disponibles sur le site dédié.

Ces études nous ont permis de définir un projet performant tout en restant le plus respectueux des enjeux environnementaux et humains du site. Il se compose de **6 machines de 165 mètres** de haut (en bout de pales) pour une puissance totale de **17 mégawatts**. Un tel projet permet de combler les besoins énergétiques domestiques de **18 000 personnes** et d'économiser plus de **2 500 tonnes de CO₂** par an.

Le projet ainsi défini a fait l'objet d'une étude d'impact environnemental, qui présente le projet, justifie les choix d'implantation retenus et présente les mesures ERC (comment Éviter, Réduire et Compenser les impacts) qui sont prises.

L'étude d'impact a été déposée auprès des services de l'État pour instruction en mars 2019. Cette phase d'instruction a duré 1 an.

En mars 2020, nous recevons l'avis de l'Autorité Environnementale sur le projet, ce qui met fin à la période d'instruction. Cet avis dresse les forces et faiblesses du projet sur la base des conclusions des services de l'État qui ont instruit le dossier. Cette pièce sera disponible en Enquête Publique, de même qu'un mémoire que nous avons rédigé en réponse.



LES NOËS

- 6 éoliennes
- 17 mégawatts (puissance)
- 37 gigawattheures / an (production)
- 18 000 habitants alimentés en électricité



Photomontage depuis la sortie sud du hameau de la Verrerie à Saint-Nicolas-des-Biefs



Les chiffres de la concertation, une des clés de réussite du projet

Dès la genèse du projet, nous avons eu à cœur d'associer les politiques et citoyens locaux au projet éolien des Noës. Ci-dessous quelques chiffres qui témoignent de notre implication.

Les élus locaux :

- 12 réunions du groupe de travail intercommunal rassemblant les élus des 14 communes présentant un potentiel éolien ;
- 23 présentations aux conseils municipaux, communautaires, départementaux et régionaux.

Les citoyens :

- 18 visites en porte-à-porte réalisées chez les riverains les plus proches du projet ;
- 4 ateliers Citoyens Riverains organisés à chaque étape clé du projet ;
- 4 lettres d'information comme celle-ci ont été distribuées aux habitants des Noës et des communes riveraines ;
- 3 conférences de presse organisées pour informer un public plus large qu'à l'accoutumée de l'avancement du projet ;
- 3 articles publiés dans « le Mag de l'Agglo » ;
- 1 intervention de sensibilisation aux énergies renouvelables auprès des élèves de l'école des Noës ;
- 1 site internet créé pour informer en temps réel de l'avancement du dossier.

